

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juin 2021

Présents :), Marion VANBERVLIET, Sylvie PAQUET, Philippe MENARD-BOCQUET, Mireille VEYRON, André BOIS, Murielle GARCIA, Mireille GOUMAS, Caroline MEYNET, Maryan RIBICIC, Alain SABY

Excusés : Emmanuel CABRIT (pouvoir Caroline MEYNET)

Date de la convocation : 08/06/2021

Début de séance : 20h00

Secrétaire de séance : Marion VANBERVLIET

COMPTE RENDU

1) Gîtes – Création d'un poste temporaire pour la saison d'été 2021

Délibération 2021-06-15/01

Mireille Veyron rappelle le contexte de la situation sanitaire liée à la présence du covid 19 et de la nécessité de mettre en place des mesures supplémentaires de nettoyage/désinfection, des logements touristiques. Pour cela et comme l'année précédente, il faut embaucher une personne temporairement pour assurer ces tâches.

Proposition est faite d'un poste du 28 juin 2021 au 3 septembre 2021, à raison de 20 heures hebdomadaires.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (mise en place de mesures de protection COVID),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 10 semaines allant du 28 juin au 03 septembre 2021 inclus.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet à hauteur de 20h00 hebdomadaire.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 354, indice majoré 332 (échelon 1) compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2) Périscolaire, rentrée 2021, besoins en personnel et informations scolaires

Délibération 2021-06-15/02

Caroline Meynet présente les évolutions sur les postes à pourvoir pour la rentrée 2021 :

Tout d'abord, Mme Audrey Maurette a fait valoir une demande de mise en disponibilité d'une année. Il faut donc pourvoir à son remplacement.

Caroline MEYNET :

- Propose de permettre à une personne sans emploi ayant des difficultés à accéder à un emploi de s'insérer dans la vie professionnelle par le biais d'un dispositif de contrat aidé de type PEC (Parcours Emploi Compétences)

- Rappelle les modalités des contrats aidés, à savoir :

- la mise en œuvre du parcours emploi compétences qui repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.
- Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat entre 35 % et 60%.
- Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.
- La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 22 heures annualisées, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences et de l'autoriser à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée.

Considérant les éléments présentés ci-dessus, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer :

- la convention avec Pôle Emploi
- le contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Par ailleurs, le nombre d'enfant inscrits au RPI continuent d'augmenter ce qui engendre une augmentation du nombre d'enfants inscrits à la cantine et à la garderie. Il faut donc embaucher une personne supplémentaire.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 21 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Parallèlement, le centre social AEL recherche souvent des personnes pour animer les centres aérés des mercredis et vacances scolaires.

Les besoins des 2 structures sont donc complémentaires et ont l'intérêt de proposer un poste plus intéressant en termes de temps de travail mensuel.

Le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétence et de signer une convention avec l'AEL

Considérant les éléments présentés ci-dessus, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer :

- La convention avec l'AEL
- la convention avec Pôle Emploi
- le contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3) Horaires scolaires rentrée 2021

Le conseil municipal valide la proposition du conseil d'école de maintenir les horaires actuels pendant 3 ans. Les horaires seront : 8h35-11h35 et 13h35-16h35

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4) Recours contentieux contre le PLU de la commune

Pour une bonne information du conseil, le maire récapitule les procédures engagées contre la commune en matière d'urbanisme :

-Dossier 2019002 : Il s'agit du recours contentieux des époux TABOUNTCHIKOFF contre le permis de construire CHIRPAZ initial délivré le 3 juillet 2018, recours déposé devant le tribunal administratif de Grenoble. Ce recours a été terminé par le jugement du tribunal administratif de Grenoble en date du 9 juin 2020.

- Dossier 2020026 : il s'agit de l'appel interjeté par les époux TABOUNTCHIKOFF à l'encontre du jugement du 9 juin 2020. Ce dossier est actuellement pendant devant la Cour administrative d'appel de Lyon.

- Les 2 dossiers 2019002 et 2020026 vont ensemble.

- Dossier 2021029 : il s'agit du recours contentieux des époux TABOUNTCHIKOFF contre la délibération du conseil municipal de DULLIN ayant approuvé le plan local d'urbanisme. Ce recours est actuellement pendant devant le tribunal administratif.

- Dossier 2021030 : il s'agit du recours gracieux des époux TABOUNTCHIKOFF contre le permis de construire modificatif.

La commune doit donc répondre à ces procédures, avec l'appui de notre avocate. Le conseil sera informé des résultats de ces procédures.

5) Auberge de Mandrin, Suite procédure congé de fin de bail

Suite à la délivrance d'un congé de fin de bail sans indemnités à M Chaboud, celui-ci était invité à quitter les lieux au 1^{er} juin 2021.

Nous avons reçu une lettre recommandée de son avocate le 29 mai 2021 par laquelle M Chaboud n'acceptait pas cette décision et proposait une rencontre afin de trouver un accord.

En conséquence, M Chaboud est toujours dans les lieux et exploite l'auberge. Une indemnité d'occupation lui est facturée.

Un rendez-vous entre les avocats et les parties est prévu le 23 juin 2021.

6) Préparation des élections régionales et départementales 2021

Organisation des 2 bureaux de vote

Tableau des bureaux de vote

7) Divers

- **Point travaux gîtes, local vélo, parking**

- **Route des Gabriaux**

- **Zone Ue des Gabriaux**

Le maire informe le conseil d'un projet d'acquisition des bâtiments classés en zone économique par des particuliers, pour une utilisation personnelle.

Compte tenu de l'attente de certains artisans dullinois de trouver des surfaces pour développer leur activité, deux réunions ont été organisées avec les protagonistes et les éventuels acquéreurs, dont une sur place.

La famille Bellemin, propriétaire a été informée des échanges et un résumé du projet complété d'un plan de division potentiel leur a été envoyé. Nous sommes dans l'attente d'un Rendez-vous avec eux pour voir s'il y aurait des possibilités d'installation d'activités économiques.

- **CCAS - repas des aînés** : la commission sociale se réunit en juillet

- **Transport à la demande** : expérimentation dès septembre pour un an, organisé par l'AEL, prescription faite par AEL, mairies, assistante sociale ; pour des déplacements pour des démarches administratives, consultations médicales, pour des courses, etc.

- **Point environnement** : la semaine dernière, un groupe de 6 personnes a nettoyé les invasives présentes.

- **Manifestations estivales** :

➤ Pot pour les parents par le comité des fêtes : samedi 19 juin 19h

- Expo extérieure mise en place, il faudrait organiser un vernissage pour mettre en avant cette exposition. Un flyer a été réalisé avec un jeu de piste et 10 BD à gagner. 2 exposants vont exposer des œuvres extérieures.
- Ciné plein air, il aura lieu le dimanche 25 juillet
- Fête au village : dimanche 8 août. Le devis pour le feu d'artifice est arrivé en mairie.
- Inter-villages samedi 28 août 2021 Novalaise

Fin de séance : 22h15

Prochain conseil municipal : jeudi 8 juillet 2021 20h00



The block contains several handwritten signatures in black and blue ink. There are approximately 10 signatures in total, some of which are crossed out or written over others. The signatures are arranged in a loose grid-like pattern across the lower half of the page.